

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 757

présenté par

Mme Descamps, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE 4 AA

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Une information de sensibilisation sur l'usage des écrans est dispensée à chaque cycle scolaire aux écoliers et collégiens. Elle comprend notamment des messages d'information sur l'usage raisonné des écrans et les risques encourus en cas de surexposition, ainsi que de la prévention quant aux bons comportements à adopter en ligne pour éviter l'exposition à des contenus inadaptés et autres dangers liés aux activités en ligne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une continuité cohérente de ce nouvel article 4AA, le présent amendement vise à doubler l'information annuelle aux parents d'une information cyclique (donc trois séances durant l'ensemble de la scolarité) à destination cette fois des enfants, qui sont généralement un public réceptif aux campagnes de sensibilisation. Leur donner les outils de compréhension de leur propre utilisation des écrans et d'Internet est de nature à leur permettre d'adopter plus tôt un comportement raisonnable dans leur usage quotidien des écrans et d'Internet. Cette information pourrait leur permettre d'apprendre à ne pas se mettre en danger, à ne pas partager de photos ou de vidéos d'eux-mêmes, à avoir conscience des risques de surutilisation des outils numériques, entre autres.